

## **Extrait du Registre des Délibérations**

### **DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### **Séance du mercredi 20 novembre 2019 à 20 heures**

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 13 novembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michäel QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, , Pascale Douineau, Eric Alagon, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Pierrick Berthou, Manuel Pottier , Hervé Noël, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant Christophe Couic, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Parick Vaineau, Bernard Nédellec, Jeannette Boulic, Martine Brézac, Alain Kerhervé, Soizig Cordroc'h, Marc Duhamel, Yvette Bouguen, Serge Nilly.

Pouvoirs :

Pierrick Le Guirrinec a donné pouvoir à Eric Alagon  
David Le Doussal a donné pouvoir à Michel Forget  
Cindy Le Hen a donné pouvoir à Isabelle Baltus  
Erwan Balanant a donné pouvoir à Martine Brézac  
Patrick Vaineau à donner pouvoir à Yvette Metzger à partir de 20h40  
Stéphanie Mintant a donné pouvoir à Géraldine Guet à partir de 22h

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Bernard Nédellec

### 13. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « EAU

#### Exposé :

Eau et Rivières de Bretagne est une association régionale de protection de la nature créée en 1969. Engagée bénévolement depuis 50 ans au service de l'environnement, l'association mène en Bretagne et notamment sur le territoire un ensemble d'actions :

- Information et sensibilisation des citoyens
- Lutte au quotidien contre les pollutions
- Participation aux instances de concertation
- Education à l'environnement et formation
- Appui aux collectivités

Cette année, à l'occasion des 50 ans de l'association, une opération de sensibilisation des élèves d'élémentaire a eu lieu dans 13 classes des écoles publiques de Quimperlé. Chaque intervention s'est déroulée sur une demi-journée avec un professionnel de l'association sur les thèmes du cycle de l'eau, de la pêche et de la biodiversité ou encore de l'Homme et l'eau.

Afin de financer ces interventions et dans l'objectif de lui permettre de continuer à développer ses actions, Eau et Rivières de Bretagne sollicite le Conseil Municipal pour une subvention exceptionnelle d'un montant de 2990€ (soit 230€ par intervention).

#### Proposition :

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 2990€ à l'association Eau et Rivières de Bretagne.

Avis favorable de la commission petite enfance, éducation, jeunesse du 12 novembre 2019

Avis favorable de la commission municipale finances, évaluation des politiques publiques et administration générale du 13 novembre 2019

#### Décision :

**Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.**



Le Maire,  
Michaël QUERNEZ